

Barreau
de Saint-François



**CAHIER SPÉCIAL DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE
DU BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS POUR LE
TERME 2021-2022**

Table des matières

1. Mot de la Bâtonnière du Barreau de Saint-François
2. Allocation du juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'honorable Jacques R. Fournier
3. Allocation de la juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Lucie Rondeau
4. Allocution du juge coordonnateur de la Cour supérieure pour les districts de Saint-François, Mégantic et Bedford, l'honorable Charles Ouellet
5. Allocution du juge coordonnateur de la Cour du Québec pour la région de l'Estrie
6. Prix du Barreau de Saint-François
7. Prix Maurice-Delorme
8. Site web et logo du barreau

Mot de votre Bâtonnière

Ce n'est pas sans déception que je vous adresse ces quelques mots en lieu et place de la cérémonie annuelle d'ouverture des Tribunaux. Le Conseil a pris la sage décision d'annuler l'événement en raison des limites imposées par les mesures sanitaires en place.

Qu'à cela ne tienne, la rentrée judiciaire mérite d'être soulignée et ce cahier vous est adressé en toute humilité.

Je voudrais d'abord rendre hommage au travail remarquable réalisé par nos membres en cette période d'exception de crise sanitaire que nous vivons et pendant laquelle les avocats ont maintenu leur rôle de rempart et de pilier du système de justice. Depuis maintenant 18 mois, nous avons sollicité votre collaboration pour adapter votre pratique aux différentes mesures imposées par la crise, modifiant les politiques et directives en fonction des aléas rencontrés au fil des dossiers entendus. Vous avez fait montre d'ouverture, de courtoisie, d'adaptation et de professionnalisme, et ce, tant envers vos confrères, qu'envers la magistrature et les contribuables. À la lumière de ce constat, je peux déclarer être fière d'être avocate. Bien que notre profession ne soit pas uniforme, elle est, plus que jamais, unie!

Nous sommes bien conscients des efforts et de l'énergie que cela requiert. Le Conseil s'est penché, réunion après réunion, sur les problématiques rencontrées et les façons d'alléger le fardeau qui pèse sur les épaules de chacun d'entre nous, s'interrogeant sur les mesures concrètes à adopter afin de rendre notre pratique plus humaine et moins anxieuse.

Il ne faut pas se le cacher, les derniers mois ont affecté la santé psychologique de nos membres. Le télétravail n'aidant en rien l'équilibre tant souhaité de la conciliation travail-famille, nous sommes à même de constater l'état fragilisé de nos confrères et consœurs. Un nombre trop important d'entre eux ont accroché leur rabats, épuisés par la lourdeur du processus judiciaire, affaiblis par le manque de ressource et d'accompagnement. Bien que soulevé par l'ancien Bâtonnier Alexandre Tardif il y a 2 ans, ce sujet est toujours d'actualité et mérite toute notre attention. Si nos avocats vont mal, c'est tout notre système judiciaire qui en souffre.

Le Barreau du Québec a d'ailleurs mis en place sur son site internet « Espace A », une plate-forme s'adressant spécifiquement aux membres du Barreau, où un espace important est consacré à la santé psychologique. Je vous invite à consulter le lien suivant : <https://espacea.ca/fr/bien-etre-psychologique/>

Cela étant dit, je sollicite encore votre collaboration afin de poursuivre le grand chantier de la modernisation de la justice. Force est de constater que le greffe numérique actuel est ni plus ni moins qu'une boîte postale numérique. Il faudra réfléchir à une toute autre façon de voir notre système et d'aborder nos enjeux. Nous devons être créatifs et participer aux changements, dont notamment au projet LEXIUS lequel vise à dématérialiser les dossiers judiciaires en débutant par le dépôt numérique de toutes les procédures et demandes d'ici 2023. L'accessibilité à la justice passe indubitablement par une modernisation de nos installations et de nos infrastructures.

En mon nom personnel, et au nom du Conseil du Barreau de Saint-François, nous vous souhaitons une bonne année judiciaire !



Me Isabelle Cloutier
Bâtonnière du Barreau de Saint-François



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Allocution du juge en chef de la Cour supérieure Jacques R. Fournier

Chers membres du Barreau de Saint-François,
Chers collègues juges de tous les tribunaux,
Chers justiciables,

C'est avec beaucoup de déception que j'ai appris l'annulation de la cérémonie d'ouverture des tribunaux du Barreau de Saint-François.

Je nourrissais l'espoir, peut-être un peu naïf d'ailleurs, de pouvoir vous rencontrer tous cette année pour enfin tourner la page sur cette période incertaine de nos vies et de l'histoire judiciaire. Il semble que ce moment viendra plus tard.

Je profite donc de cette tribune pour vous remercier et par la même occasion demander humblement votre aide.

Je tiens d'abord à vous remercier pour tous vos sacrifices et votre détermination dans ce vaste effort collectif qui a permis à la Cour supérieure, ainsi qu'aux autres tribunaux de poursuivre leur mission et de continuer à servir les justiciables à travers cette crise sans précédent.

Il est parfois simple de jeter un regard cynique sur l'appareil judiciaire, mais cette pandémie aura eu comme seul avantage de faire ressortir le meilleur chez plusieurs. J'ai eu le privilège de côtoyer, depuis un an et demi, des hommes et des femmes d'exception œuvrant au sein de toutes les strates de l'appareil judiciaire, qui ont su faire preuve de beaucoup de créativité et de résilience sans faillir à la tâche.

Je profite également de l'occasion pour demander votre collaboration tout au long de la nouvelle année judiciaire. Beaucoup d'incertitude plane encore sur la situation pandémique et la Cour supérieure aura absolument besoin de votre aide pour continuer à servir les justiciables.

Même avant la pandémie, le système de justice faisait face à des enjeux majeurs, notamment en ce qui concerne notre incapacité à recruter et à retenir le personnel nécessaire pour assurer le soutien minimal au fonctionnement des tribunaux.

La crise sanitaire a eu comme conséquence d'exacerber ces difficultés et la Cour supérieure en est maintenant rendue à un point de rupture. Plusieurs juges de notre division sont maintenant sans adjointe, ce qui a un effet direct sur leur capacité à offrir un service de qualité aux justiciables. Si aucun changement majeur n'est apporté par l'État pour bonifier les conditions de travail et l'attractivité des postes essentiels à l'accomplissement de notre mission, c'est toute la justice au sens large qui frappera un mur, si ce n'est pas déjà fait. Je sais pour avoir participé à plusieurs réunions avec le ministère et qu'ils y mettent des efforts.

Cependant, le civiliste en moi vous dit que nous ne sommes plus en mode obligation de moyen, mais bien en mode obligation de résultat.

Votre créativité, votre solidarité et votre humanité seront essentielles pour faire face aux défis inédits qui pointent à l'horizon.

Je vous souhaite une bonne rentrée judiciaire et au plaisir de vous revoir très bientôt.



**COUR
DU QUÉBEC**

L'honorable
Lucie
Rondeau

Juge en chef

Québec, le 1^{er} septembre 2021

Chers et chères membres du Barreau de Saint-François,

Le contexte pandémique nous empêche cette année de nous réunir, selon la formule conviviale et festive que nous connaissons, afin de marquer officiellement la rentrée judiciaire.

Qu'à cela ne tienne, je vous invite à prendre connaissance du message que j'aurais voulu vous livrer à cette occasion qui sera très bientôt accessible sur le site Internet de la Cour du Québec.

Pour l'heure, je souhaite ajouter ma voix aux collègues de l'Estrie qui ont porté à mon attention votre précieuse collaboration tout au long de l'année, chers avocats et chères avocates, avec les services judiciaires et la magistrature. Vos efforts de concertation et de diligence sont remarqués et méritent d'être soulignés, dans ce contexte de grands bouleversements et d'adaptation constante. Je salue ici votre détermination à placer l'intérêt du justiciable au centre de vos préoccupations.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la Cour du Québec reprendra avec grand plaisir plusieurs activités dont la pandémie l'a privée, notamment les cérémonies de présentation des juges Catherine Brousseau et Benoit Gagnon nommés, respectivement, le 11 novembre 2020 à la Chambre de la jeunesse et le 3 juin 2021 à la Chambre criminelle et pénale. Tous deux siègent à Sherbrooke.

Cette tradition, chère aux collègues, à leur famille ainsi qu'à l'ensemble de la communauté juridique, sera aussi l'occasion de rendre hommage à notre estimé collègue Conrad Chapdelaine qui a pris sa retraite le 1^{er} juin dernier.

Je désire également souligner le départ à la retraite d'un autre « pilier » de la Cour du Québec dans votre région, le juge Patrick Thérout, dont le poste à la Chambre civile de Sherbrooke a été pourvu par le juge Martin Tétreault qui est déjà bien connu de la communauté juridique de l'Estrie.

Enfin, je remercie chaleureusement le juge Gilles Lafrenière d'avoir accepté de maintenir son engagement à la coordination des activités de la Cour du Québec en Estrie pour les trois prochaines années, une responsabilité exigeante, mais essentielle.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous recevoir, je souhaite à chacun et chacune une excellente rentrée judiciaire et que la santé continue d'être au rendez-vous!

La juge en chef,
Lucie Rondeau



**L'HONORABLE CHARLES OUELLET
JUGE COORDONNATEUR
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DISTRICTS DE SAINT-FRANÇOIS, BEDFORD ET MÉGANTIC**

Palais de justice, 375, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 6B9
Téléphone : 819 822-6941 Télécopieur : 819 780-9694

Le 10 septembre 2021

Rentrée judiciaire 2021-2022

Chers collègues,
Membres du Barreau de Saint-François et de Bedford,
Membres du personnel des services judiciaires,

Nous entamons une seconde année judiciaire d'affilée sans pouvoir tenir la traditionnelle cérémonie de la rentrée judiciaire. Je remercie les Barreaux de Saint-François et de Bedford de me donner malgré tout l'opportunité de vous écrire ces quelques lignes.

Je salue le fait qu'à ce jour, nous avons collectivement accompli le tour de force de dispenser aux justiciables toute la gamme des services requis sans interruption, tant en matière civile que criminelle, depuis que la suspension initiale des activités judiciaires décrétée au printemps 2020 a été levée.

Je remercie les collègues juges, les avocates et avocats ainsi que tous les membres du personnel judiciaire pour leurs contributions essentielles à cet effort collectif.

L'année judiciaire qui débute nous appelle à relever nos manches à nouveau, alors que nos capacités d'adaptation sont mises à l'épreuve dans la durée. Tout au long de ce parcours, il nous faut avoir le regard fixé sur notre objectif qui consiste à dispenser la justice conformément à la loi et à ses principes.

Eu égard à l'utilisation de nouveaux outils technologiques pour atteindre nos objectifs, bien que prononcée dans un autre contexte, le président Obama a déjà donné cette mise en garde, aussi jolie qu'explicite : « *Just because you have a hammer doesn't mean every problem is a nail!* ».

Teams, pour ne parler que de celui-là, ne règle pas tout. Pour un, j'estime que rien ne remplace, lorsque c'est possible, une audience tenue en personne. Souhaitons que nous puissions rapidement reléguer cet outil au rang de moyen de dépannage.

D'autre part, c'est avec un pincement au cœur nous verrons monsieur le juge Gaétan Dumas devenir surnuméraire au mois d'avril prochain. Heureusement, nous pourrions continuer à bénéficier de ses qualités de juriste et de son efficacité selon l'horaire des juges surnuméraires à compter de cette date.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à nos collègues, mesdames les juges Claude Dallaire et Johanne Brodeur, qui se sont jointes l'an dernier à l'équipe des juges de l'Estrie. Leur compétence et leur dévouement sont appréciés de tous.

De nouveaux enjeux nous attendent sûrement tout le long de cette nouvelle année judiciaire. Je suis confiant que nous saurons collectivement leur faire face avec le même succès que précédemment et nous pouvons dès à présent être très fiers du chemin parcouru depuis mars 2020.

Bonne rentrée judiciaire 2021-2022 à toutes et à tous.

Charles Ouellet, juge coordonnateur
Districts de Saint-François, Bedford et Mégantic
CO/mp



Drummondville, le 9 septembre 2021

**COUR
DU QUÉBEC**

L'honorable
Gilles Lafrenière
Juge
coordonnateur

Avocates et avocats du district de Saint-François

OBJET : Ouverture des tribunaux

Bonjour à tous,

Le respect des règles sanitaires dans le contexte pandémique nous prive de belles occasions de se réunir, notamment celle d'être tous ensemble à l'occasion de la traditionnelle cérémonie d'ouverture des tribunaux.

Paradoxalement, cette même pandémie contribue à un rapprochement exceptionnel de tous les intervenants de la communauté juridique. Les communications et les échanges avec les différents intervenants judiciaires n'ont jamais été aussi soutenus.

La dernière année a été difficile à plusieurs niveaux. Le confinement, les restrictions concernant les présences au palais et les mesures de distanciation nous ont tous affectés. Dans un tel contexte, il est primordial d'adresser quelques remerciements.

Vous, les avocates et avocats du Barreau de Saint-François avez fait preuve d'une adaptation incroyable aux différentes mesures imposées par la pandémie et votre comportement est demeuré exemplaire à l'égard du personnel judiciaire. Je vous en remercie chaleureusement.

Je souligne immédiatement le travail remarquable du personnel des services judiciaires dans la gestion du greffe numérique et des audiences virtuelles. Malgré des effectifs réduits, le personnel du greffe offre aux justiciables, aux avocates et avocats et à la magistrature un soutien de très grande qualité. Je remercie tout particulièrement mesdames Bergeron et Antaya pour leur collaboration et je profite de l'occasion pour souligner le dévouement exceptionnel de madame Guylaine Salvat, nouvelle directrice générale des services judiciaires.

Les services correctionnels et de détention offrent également une importante collaboration. Un gros merci à monsieur Chénard et à tous les membres de son service pour leur appui à la mise en place de cette transition vers les comparutions en visioconférence.

Enfin, je me dois de remercier les juges de la Cour du Québec pour le travail colossal accompli au cours de la dernière année judiciaire. Ils ont tous travaillé avec efficacité et avec le souci de contraindre l'augmentation des délais judiciaires occasionnés par la suspension des causes au cours du printemps 2020. De façon plus particulière, les juges de la Cour du Québec ont accepté de siéger 100 jours d'audience supplémentaires par rapport à leurs tâches habituelles. Il faut également ajouter à cela, l'apport des juges suppléants et l'arrivée de Mme la juge Catherine Brousseau à la chambre de la jeunesse.

Madame la juge Brousseau a été nommée à la Chambre de la jeunesse le 11 novembre 2020 et il est regrettable que la pandémie nous force à retarder sa cérémonie de présentation, comme elle nous force également à retarder celle de M. le juge Benoit Gagnon, nommé à la Chambre criminelle et pénale le 3 juin 2021 en remplacement de M. le juge Conrad Chapdelaine.

Je souhaite ardemment que nous puissions tenir leurs cérémonies de présentation au cours des prochains mois et que nous puissions, à ces occasions, souligner le transfert de M. le juge Martin Tétreault de Granby vers Sherbrooke.

L'absence d'une rentrée traditionnelle des tribunaux m'empêche, dans une certaine mesure de souligner adéquatement les départs à la retraite des juges Conrad Chapdelaine et Patrick Théroux. Ces deux juges ont servi remarquablement les justiciables de l'Estrie et je me réjouis qu'ils puissent continuer à le faire à titre de juge suppléant. Ils ont par ailleurs tous deux assumé avec brio la coordination de la Cour du Québec en Estrie. C'est grâce à la qualité de leur travail que notre région présente les meilleurs délais judiciaires au Québec.

Maintenant, que nous réserve la prochaine année judiciaire?

La Cour du Québec continuera de travailler en collaboration avec vous pour offrir des services de qualité aux justiciables.

À la Chambre criminelle et pénale, nous allons maintenir notre programme de cheminement particulier pour les dossiers de nature sexuelle et allons y ajouter sous peu le volet des infractions en matière de violence conjugale. Ces deux volets sont nécessaires pour offrir aux justiciables un environnement confidentiel, une meilleure évaluation des temps d'audience et un accès plus rapide à un procès.

À la Chambre de la jeunesse, les rencontres régulières avec les différents intervenants seront maintenues afin d'identifier les meilleures pratiques pour satisfaire l'augmentation considérable de la demande en cette matière. Nous miserons, au cours de la prochaine année, sur une gestion d'instance accrue et sur le recours à des voies alternatives de règlements des conflits.

À la Chambre civile, la confection des rôles au mérite par les juges porte ses fruits. Les délais sont presque inexistants. Toutefois, force est de constater que la nature des activités de cette Chambre change considérablement. Conséquemment, le nombre de jours de Cour de pratique sera quelque peu réduit afin de permettre aux juges de faire face à l'augmentation des dossiers en matière de santé mentale.

Malgré la pandémie et l'augmentation de la demande de services judiciaires, je suis convaincu que les juges de la Cour du Québec avec votre habituelle collaboration sauront maintenir une qualité des services exceptionnels pour que le district de Saint-François demeure l'un des plus performants au Québec.

Merci et bonne année judiciaire !

Gilles Lafrenière, J.C.Q.
Juge coordonnateur – Région Estrie

Hommage à l'honorable Patrick Théroux, J.C.Q.



À l'occasion de la retraite prochaine du juge Patrick Théroux, le Comité des affaires civiles tenait à prendre quelques instants pour rendre hommage à ce juriste qui aura, pendant plus de vingt ans, assumé la fonction de juge à la Cour du Québec.

M. le juge Théroux fut, pour les plus « sages » d'entre nous, d'abord et avant tout un confrère pratiquant au sein du contentieux de la Ville de Sherbrooke. Certains diront qu'il était un plaideur redoutable et un négociateur coriace, mais sa nomination comme juge à la cour du Québec, en février 2001 n'aura surpris personne. Juriste doté d'une intelligence vive et d'un jugement hors du commun, travaillant et respectueux, il était clair qu'il ferait un bon juge.

En vingt ans, le juge Théroux aura entendu des causes de diverses natures et il aura également contribué à enrichir le droit québécois en rédigeant une importante quantité de jugements sur des sujets variés. Une simple consultation du moteur de recherche du CAIJ nous permet de constater que plus de 1000 décisions rendues par le juge Théroux y sont répertoriées, ce qui, bien sûr, ne représente qu'une infime portion de toutes les décisions qu'il a rendues depuis 2001.

Ses vingt ans sur le banc à titre de juge auront permis d'apprécier ses grandes qualités. M. le juge Théroux est un juge humain, terre-à-terre et soucieux que les justiciables soient entendus, que ce soit en matière civile, administrative ou dans les délicats dossiers de santé mentale.

Son empathie, son écoute et sa patience ont toujours été des qualités grandement appréciées des avocates et avocats. Les plaideurs diront que le juge Théroux réservait toujours aux justiciables et aux avocats qui se présentaient devant lui un accueil attentif et intéressé. Il était exigeant mais comprenait bien le rôle des avocates et avocats dans le système judiciaire et nous vouait un grand respect.

Sur une note plus anecdotique, une information, provenant d'une source présumée fiable, fait état que le juge Théroux aurait acquis, dans le Barreau de Saint-François, la réputation de « plus beau juge du district ». Il faut le faire!

Nous nous ennuierons de son calme, son écoute, ses questions toujours pertinentes et de ses jugements empreints de sagesse mais compréhensibles pour les justiciables que nous représentons.

Au nom de tous les avocates et avocats du district de Saint-François, nous vous souhaitons, M. le juge Théroux, une belle retraite, laquelle est amplement méritée!

Signé : le Comité des affaires civiles du Barreau de Saint-François

Prix reconnaissance du Barreau St-François

Le prix reconnaissance du Barreau St-François a été instauré en 1997. Il est décerné par le conseil du barreau de Saint-François à des gens œuvrant dans le milieu juridique et qui ont joué un rôle particulièrement important dans le milieu légal ou judiciaire.

La pandémie nous a tous forcés à changer nos manières de faire et à faire preuve de créativité. Par moment, elle a même testé nos limites. Il va sans dire que le milieu judiciaire était en retard sur notre époque au niveau technologique et que de grands virages numériques s'avéraient nécessaires. Tous ont dû se retrousser les manches afin d'assurer la continuité des services juridiques au profit de notre communauté.

Afin de souligner le nombre incalculable d'heures supplémentaires, la gestion des demandes des différents intervenants du milieu judiciaire malgré le télétravail, la gestion de nouveaux outils technologiques, la courtoisie toujours démontrée et le dévouement exceptionnel pour offrir en temps de crise sanitaire des services juridiques à la hauteur de ce nom, le Barreau de Saint-François a l'honneur de remettre le prix reconnaissance au :

Personnel des greffes des palais de justice de Sherbrooke et de Lac-Mégantic

Pour votre travail et votre collaboration exceptionnels, au nom du Barreau de Saint-François, un énorme MERCI!



Prix Maurice-Delorme

Le Barreau du district de St-François offre le prix Maurice-Delorme pour l'excellence de la prestation et de la participation des étudiantes et étudiants aux procès simulés civils, pénaux et droit de la jeunesse. Ce prix est attribué annuellement à celle-s, celui ou ceux désigné-es par la Faculté, par suite des recommandations acheminées par les avocats-moniteurs ou avocates-monitrices responsables des procès simulés, à la coordonnatrice, au terme de l'activité.

Le conseil du barreau est donc heureux de souligner le travail exemplaire des deux récipiendaires de cette année et leur offre ses plus sincères félicitations :



Madame Rébecca Roussel : La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke est fière d'appuyer la candidature de Mme Rébecca Roussel pour le prix Maurice Delorme. Mme Roussel a su faire preuve de beaucoup de rigueur tout au long du processus du procès pénal simulé. Étudiante très travaillante, elle a su se démarquer par son esprit d'analyse, sa maîtrise des concepts juridiques et par sa prestation lors du procès simulé. Sa plaidoirie a été, sans conteste, digne d'une juriste de haut niveau.



Madame Anne-Frédérique Girard : Elle a su se démarquer tout au long de la session, autant par son attitude que par sa compétence. Elle s'est montrée motivée et débrouillarde. Lors des performances simulées, elle a fait preuve d'une bonne maîtrise de ses dossiers, d'une belle assurance et est toujours demeurée en contrôle. Elle avait une tâche qui comportait un niveau plus élevé de complexité lors du procès simulé et elle s'en est très bien sortie. Elle a mis en application les apprentissages enseignés lors des cours théoriques. Ses avocats-moniteurs sont d'avis qu'Anne-Frédérique est d'un niveau qui s'apparente à celui d'un stagiaire du barreau. Cet avis était d'ailleurs partagé par les collègues de la défense et de la poursuite qui ont joué le rôle de témoins lors des performances simulées.

Dévoilement du logo et du site web du Barreau de Saint-François

Il y a maintenant plusieurs mois, le Barreau du Québec nous a informés qu'en raison d'enjeux de sécurité, il ne lui serait plus possible d'héberger le site internet de notre barreau de section.

Depuis, nous avons travaillé à la mise en place d'un nouveau site web, plus conviviale et surtout, davantage utile pour nos membres ainsi que pour le public. Voici donc le lien de ce tout nouveau site web :

www.barreausaintfrancois.com

Certains ajustements demeurent à faire mais nous osons croire que ce nouveau média favorisera une meilleure connaissance de notre organisation et offrira des outils pratiques pour les membres.

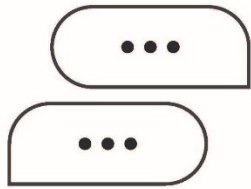
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou encore, de vos suggestions, afin d'améliorer le contenu s'y trouvant.

Enfin, nous aurions aimé pouvoir vous le dévoiler en personne mais, pandémie oblige, vous trouverez ci-après le nouveau logo du Barreau de Saint-François.





Barreau de Saint-François



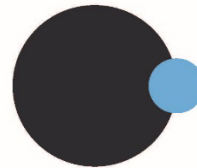
Bulle de dialogue

Communiquer
et informer



Boussole

Guider et diriger
vers la bonne information



Couleurs

Professionalisme,
confiance et modernisme